

Modalités des épreuves d'ASSR

mercredi 25 septembre 2019

Quand et où ont-elles lieu ?

Les épreuves des ASSR et AER sont organisées chaque année dans tous les établissements publics ou privés sous contrat et dans les établissements français à l'étranger. Elles ont lieu au cours des deux derniers trimestres de l'année scolaire.

Les jeunes qui n'ont pas pu passer ou qui n'ont pas obtenu l'ASSR 1 ou l'ASSR 2 en milieu scolaire peuvent passer une attestation de sécurité routière (ASR) dans un centre de formation des apprentis (CFA) ou dans un Greta.

Comment se déroulent-elles ?

L'épreuve propose 20 questions à choix multiples illustrées de séquences animées en images.

L'attestation est attribuée aux élèves ayant obtenu au moins 10/20 à l'épreuve. Elle est délivrée par le chef d'établissement.

Sites à consulter

Sécurité routière | Tous responsables

www.securite-routiere.gouv.fr

Voir en ligne : [Éducation sécurité routière](#)

P.-S.

L'élève absent ou ayant échoué à la première session des ASSR peut passer une seule épreuve de rattrapage organisée durant la même année dans l'établissement.

Les jeunes qui n'ont pas obtenu les ASSR, peuvent passer respectivement les épreuves de l'ASSR2 au lycée et de l'ASR au CFA durant une session.

En résumé : les jeunes scolarisés et les pré-apprentis passent les ASSR.